

Matevao. Quibia-a-Noho est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Matevao Quibia-a-Noho.

558. Ofaipapa. S'étend depuis la terre de Fiamanua-Nohu-a-Pemiti jusqu'à celle de Fiaa-a-Pupupu sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière d'Ofaipapa jusqu'à la limite d'Arue sur environ quatre-vingt brasses.
Matevao Quibia-a-Noho est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Matevao Quibia-a-Noho.

559. Fiaaite. S'étend depuis la terre de Fiamanua-a-Pemiti jusqu'à celle de Fiamanua-Matumanu-a-Teatoto sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière jusqu'à Fiamanua sur environ cent brasses.
Matevao Quibia-a-Noho est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Matevao Quibia-a-Noho.

560. Mooria. S'étend depuis la terre de Raveina-a-Teatohiate, jusqu'à Puvua sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis Atihua jusqu'au sommet de la montagne sur environ cent brasses.
Matevao Quibia-a-Noho est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Matevao Quibia-a-Noho.

561. Aua-issia. S'étend depuis la terre de Fiamanua-Matumanu-a-Teatoto jusqu'à celle de Raveina-a-Teatohiate sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de Fiaa-a-Pupupu jusqu'en haut de la montagne sur environ cinquante brasses.
Matevao Quibia-a-Noho est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Matevao Quibia-a-Noho.

562. Ouaa. S'étend depuis la terre de Fiamanua-a-Papui jusqu'à celle de Fiaa-a-Pupupu sur environ cent brasses.